Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213502859-20251211-2025_082-DE

SAINT-JUST
terre de vie et d'histoire

Grand Site Mégalithique de Bretagne

2025/082

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Just, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel MAHÉ, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
M. Daniel MAHÉ, Mme Catherine DUTHU, M. Gérard BAUDU, M. Cyrille BOUREL, M. Hervé JARNOT, M. Hervé BLOUIN, M. Benoît DALLÉRAC, Mme Héléna FRANGEUL, Mme Morgane MAHÉ, M. Vincent YVOIR

Excusées : Mme Valérie LUC, Mme Nathalie DELACOUR

Absente : Mme Aline HERVÉ

Procuration : Mme Géraldine YVOIR a donné procuration à M. Vincent YVOIR

Date de convocation : le 5 décembre 2025

Secrétaire de séance : M. Cyrille BOUREL

Objet :
Travaux de sécurité aux entrées de bourg : choix des entreprises

Monsieur le Maire fait part qu'il est nécessaire de poursuivre les travaux de sécurité aux entrées de bourg.

Il propose de retenir les entreprises suivantes :

- TP GAUTHIER de Guichen :
  - mise en conformité des plateaux ralentisseurs pour 4 500.00 € HT soit 5 400.00 € TTC,
- Elan Cité de Orvault :
  - installation d'un radar pédagogique mobile pour 2 118.78 € HT soit 2 542.54 € TTC

Le montant des travaux s'élève à 6 618.78 € HT.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à engager les travaux de sécurité aux entrées de bourg et à signer les devis retenus des entreprises citées ci-dessus et toutes pièces administratives et comptables se rapportant à ce dossier.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Daniel MAHÉ

MAIRIE de SAINT-JUST (I.-et-V.)

MAIRIE - 1, rue Abbé Corbe - 35550 SAINT-JUST (Ille-et-Vilaine)
☎ : 02 99 72 00 46 - E-mail : mairie@saintjust35.fr
www.saintjust35.fr